

Rapport P-390 A de la commission du logement chargée d'examiner la pétition P-390 du 11 septembre 2018: «Le droit, pour les locataires, de rester dans leur quartier».

## CONCLUSIONS

(acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 7 octobre 2020,  
dans le rapport PRD-173 A1/PRD-174 A1/PRD-175 A1/PRD-176 A1/R-223  
A1/P-390 A)

Le Conseil municipal classe la pétition.